

Parce que soudainement l'opinion publique est passée du côté abolitionniste.

L'idée d'exécuter des innocents inspire l'horreur. Le représentant J. Charles Whitfield, de Houston, au Texas, un abolitionniste, a signalé, il y a quelque temps, que six hommes y furent exécutés, et qu'après leur mort on reconnut leur innocence.

Je lisais hier soir, dans une publication hebdomadaire, l'histoire d'un homme condamné à être pendu pour un crime qu'il n'avait pas commis. Chose étrange, c'était un détective des chemins de fer qui avait produit de fausses preuves. Cela remonte à 1928. L'homme en question travaillait dans une usine des chemins de fer à Dunsmuir, en Californie, et il fréquentait assidûment une jeune fille bien. Il se rendit chez elle un soir et la trouva toute troublée. Elle finit par lui dire qu'un détective des chemins de fer l'avait approchée dans la rue et lui avait fait des propositions déshonnêtes. Elle refusa ses avances et il l'insulta de propos obscènes. Elle courut chez elle tout en pleurs. Lorsque son ami apprit la chose, il se mit en colère, se rendit à son bureau et exigea que le détective présente des excuses à la jeune fille. Ce dernier se moqua de lui et lui dit de s'en aller. Une bataille éclata et, fou de rage, le jeune homme administra une bonne raclée au détective, le laissant étendu sur le plancher et criant: «Vous regretterez le jour où vous m'avez frappé.»

Quatre ans plus tard, le jeune homme eut l'occasion de s'en souvenir. Il travaillait dans une cour à bois dans une ville de l'Oregon, lorsqu'un garçon de train nommé Fred Sullivan fut découvert assassiné. Quelqu'un était entré dans le wagon-restaurant tandis que le train était sur une voie d'évitement et avait roué de coups Sullivan qui était endormi. Le motif du crime semblait être le vol. Sullivan était mort sans reprendre connaissance. Les agents de police et les détectives du chemin de fer arrêtrèrent le jeune homme à son travail, dans la cour à bois située à un mille de la voie d'évitement. Ils le conduisirent à la cour de chemin de fer où l'attaque avait eu lieu et le jeune homme faillit mourir de saisissement lorsqu'il aperçut le détective qui, quatre ans plus tôt, avait insulté son amie. Le détective avait appris que le jeune homme travaillait à la cour à bois et avait dit à la police de l'arrêter.

Le jeune homme a été incarcéré et fouillé, mais on n'a rien trouvé sur lui de compromettant. Le gardien de prison et sa femme, M. et M^{me} Edward Rae, ont examiné ses vêtements à la loupe pour y déceler des taches de sang, mais sans succès. Le détective des chemins de fer, qui le détestait, est venu

à la prison et a emporté ces vêtements en disant qu'il voulait les examiner au microscope. Le prisonnier n'a jamais revu ses vêtements, jusqu'au moment du procès, lorsqu'une tache de sang de six pouces a été relevée sur le pantalon.

Au procès, le jury a prononcé un verdict de culpabilité, après 45 minutes de délibérations seulement. Il a été condamné à être pendu, mais une semaine avant la date fixée pour l'exécution, la Cour suprême de l'État a accepté de reviser son procès. L'exécution a été ajournée et deux mois plus tard le gouverneur de l'État en question a commué sa sentence en emprisonnement à vie. Ce procès a suscité l'indignation publique contre la pendaison et la loi de cet État a été modifiée. L'Oregon a abandonné la peine de mort par pendaison.

En septembre 1951, 21 ans plus tard, une femme du nom de M^{me} Albert Borden a adressé de Chicago, où elle résidait, à la commission des libérations conditionnelles de l'Orégon une déclaration faite sous serment. Elle disait que son ex-mari était mort et lui avait avoué, à son lit de mort, qu'il avait tué le maître d'hôtel, Fred Sullivan, au cours d'un vol qualifié. La déclaration attestait que le prisonnier, dont le nom était Theodore Jordan, n'avait pas participé au crime. Qui oserait dire qu'un tel cas ne pourrait pas se produire au Canada?

Il y a deux ans, le Sénat et l'Assemblée de l'État de New York ont adopté un projet de loi abolissant la peine capitale pour la plupart des crimes et réservant ce châtement suprême à celui qui tue une personne de service, ou au condamné à perpétuité qui commet un meurtre en prison ou en tentant de s'évader. En somme un projet fort semblable à celui dont nous sommes saisis.

Il y a des siècles, on imposait la peine de mort pour bien des crimes autres que le meurtre. Nous avons beaucoup évolué depuis l'époque où l'on pendait les gens pour avoir volé une miche de pain. Depuis lors, la peine capitale a puni la trahison, le viol, le meurtre et quelques autres crimes spéciaux. Depuis quelques années, nous en sommes venus à adopter une attitude plus civilisée. J'ai lu avec un intérêt particulier que le Département de la justice des États-Unis, dont relève le FBI, a pris position, pour la première fois, contre la peine de mort.

Dans une lettre au congrès, il y a deux ans, le substitut du procureur général se prononçait contre la peine capitale, disant:

La pénologie moderne, avec ses procédés de rééducation et de réadaptation, offre à la société des avantages bien supérieurs à la peine de mort qui va à l'encontre de ses objectifs.